

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024



ID : 001-200070118-20240702-DEL_24_07_02_26-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 19

Représentés : 5

Absents : 17

Étaient absents : M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,
Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

N°2024/07/02/26 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2024/44 – Convention de stage avec l'institut l'Arc en Ciel

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de l'institut l'Arc en Ciel 445 allée du Roquet 01600 TREVOUX,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 3^{ème} Alternance avec l'institut l'Arc en Ciel au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 10 au 14 juin 2024.

N°2024/45 – Remplacement de la centrale du système de sécurité incendie de Visiosport – Modificatif de la décision n°2023/69

Vu la validation en date du 14 septembre 2023 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise SERSI SYSTEME,

Vu la décision n°2023/69 du 04 octobre 2023,

Vu la réactualisation des prix et l'adaptation du devis au futur projet d'extension du bâtiment,

Vu la validation en date du 21 mai 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise SERSI SYSTÈME, qui annule et remplace l'ancienne,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis réactualisé de l'entreprise SERSI SYSTEME, 11 Rue Jean Carmet 69800 SAINT-PRIEST, pour le changement de la centrale du système de sécurité incendie à Visiosport (afin de disposer d'une capacité compatible avec la future extension du bâtiment).

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **13 395,45 € HT** (soit 16 074,53 € TTC).

L'ancien devis signé le 05 octobre 2023 (pour un montant de 12 581,16 € HT, soit 15 097,39 € TTC) est donc annulé.

N°2024/46 – Audit à mi-contrat de la DSP assainissement

Vu l'information au bureau du 13 février 2024 pour confier l'audit à mi-contrat de la DSP assainissement au groupement composé des sociétés NOEO CONSULTANT et ESPELIA et l'avis favorable du Président le 13 mai 2024,

Vu la proposition finale du groupement composé des sociétés NOEO CONSULTANT et ESPELIA à la date du 26 avril 2024,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le marché relatif à l'audit à mi-contrat de la DSP assainissement avec le groupement composé des sociétés NOEO CONSULTANT (mandataire), 147 rue Sully, 69006 LYON et ESPELIA, 80 rue Taitbout, 75009 PARIS.

Article 2 :

Le montant de la rémunération pour la prestation s'élève à 26 987,50 € HT, soit 32 385,00 € TTC.

Elle est décomposée comme suit :

Tranche ferme : Audit à mi-contrat de la DSP assainissement = 14 837,50 € HT soit 17 805,00 € TTC

Tranche optionnelle 1 : Audit de la convention de perception de la redevance assainissement = 3 775,00 € HT soit 4 530,00 € TTC

Tranche optionnelle 2 : Accompagnement à la passation d'un avenant au contrat de DSP = 6 050 € HT soit 7 260,00 € TTC

Tranche optionnelle 3 : Accompagnement à la révision de la convention de perception de la redevance assainissement = 2 325,00 € HT soit 2 790,00 € TTC

Article 3 :

Les délais de réalisation des prestations sont les suivants :

Tranche ferme : Audit à mi-contrat de la DSP assainissement = 2 mois

Tranche optionnelle 1 : Audit de la convention de perception de la redevance assainissement = 2 mois

Tranche optionnelle 2 : Accompagnement à la passation d'un avenant au contrat de DSP = 6 mois

Tranche optionnelle 3 : Accompagnement à la révision de la convention de perception de la redevance assainissement = 6 mois

N°2024/47 - Attribution d'une mission d'inventaire faune flore dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'entreprises Visionis 7.

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 24 mai 2024 par M. DUMAY Renaud, Vice-Président en charge du développement économique, de l'offre de l'entreprise ACER CAMPESTRE;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'offre du bureau d'étude ACER CAMPESTRE 20 rue pré Gaudry 69007 Lyon relative à la réalisation d'un inventaire faune flore 2 saisons.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à cet inventaire est 10 580,00 € H.T. soit 12 696,00 € TTC

Article 3 :

Les délais de réalisation des prestations sont les suivants :

Synthèse bibliographique des études et bases de données naturalistes	0,5	1	Semaine 22
<i>Terrain</i>			
Habitats naturels et flore - 2 passages		2	semaine 23 + semaine 27 (à préciser)
Avifaune - 2 passages		2	Semaine 23 ou 24 (selon disponibilités) + semaine 28
Amphibiens & reptiles - 1 passage spécifique + passages mutualisés avec les autres groupes		1	Si possible semaine 22 (le plus tôt possible)
Mammifères - 1 passage nocturne spécifique + passages mutualisés avec les autres groupes		1	Juillet
Chiroptères : pose / dépose de deux enregistreurs sur deux nuits - pose en dans le cadre des autres inventaires - le temps affiché est consacré au traitement des données d'enregistrement		2	pose / dépose : juin / traitement : août
Invertébrés - 1 passage estival spécifique + passages mutualisés avec les autres groupes		1	fin juillet / début août
(poissons et crustacés) : traité en bibliographie			sans objet
<i>Rédaction</i>			
Saisie des observations et cartographie		2	saisie des observations directement suite au terrain (notes d'alerte possibles à l'avancée)
Rédaction de la note d'enjeu	1	2	fin septembre
<i>Zone humide</i>			
Terrain		1,5	Septembre
Synthèse (dont cartographie) et intégration à la note d'enjeux	0,5	0,5	

N°2024/48 Remplacement de la porte, de son habillage et dévidoir à papier du sanitaire de la Voie Bleue à Montmerle sur Saône

Vu l'avis favorable de M. CHAMPION Jean Pierre, Vice-Président en charge de la commission bâtiments et espaces extérieurs de valider l'offre de l'entreprise PROTECSAN CITYGIE pour le remplacement de la porte, de son habillage et dévidoir à papier du sanitaire de la Voie Bleue à Montmerle sur Saône

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'offre de l'entreprise PROTECSAN CITYGIE, ZA de la Bare, 01480 CHALEINS, portant sur le remplacement de la porte, de l'habillage et du dévidoir à papier du sanitaire de l'aire principale de la voie bleue située à Montmerle sur Saône

Article 2 :

Le montant de l'offre est de 5 669,55 € H.T. Soit 6 803,46 € TTC.

Article 3 :

Les délais de réalisation des prestations sont les suivants : 14 semaines après réception de la commande.

N°2024/49 – Convention de stage avec le Lycée Polyvalent Aiguerande

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein du Relais Petite Enfance SaôneRelais situé 359 rue Joseph Berlioz 01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention du Lycée Polyvalent Aiguerande,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de seconde au Lycée Polyvalent Aiguerande au sein du Relais Petite Enfance SaôneRelais.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 24 au 28 juin 2024.

N°2024/50 – Signature d'un avenant de transfert du contrat relatif aux missions d'AMO pour le suivi du CPE des installations de génie climatique des bâtiments communautaires

Vu la décision n°2021/88 autorisant la signature d'un marché relatif aux missions d'AMO pour le suivi du CPE des installations de génie climatique des bâtiments communautaires, avec le bureau d'études BET HUGUET,

Considérant les documents justificatifs du rachat de l'entité BET HUGUET par la société EXOPEN,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un avenant de transfert du contrat signé initialement avec le BET HUGUET suite à sa cession à la société EXOPEN – 60 rue André Ampère – 69970 CHAPONNAY, relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le suivi du contrat de performance énergétique (CPE) des installations de génie climatique des bâtiments communautaires.

Article 2 :

Cet avenant n'a aucune incidence financière. La société EXOPEN se substitue à BET HUGUET (Agence Rhône Alpes) dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité.

Pour rappel, la prestation annuelle s'élève à 4 200 € HT soit 5 040 € TTC (montant initial, hors révision). Le marché a été conclu pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 et sera reconduit tacitement pour une nouvelle période de 3 ans (sauf dénonciation 3 mois avant son échéance).

N°2024/51 – Conventions d'Objectifs et de Financement Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (FME) 2024-2027 pour le multi-accueil VisioCrèche avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Vu la demande de subvention de la CCVSC du 28 mars 2024 d'un montant de 24 803,46€ pour des travaux et du mobilier en investissement au multi-accueil VisioCrèche à Montceaux,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer une convention d'Objectifs et de Financement Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (FME) 2024-2027 du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux afin de bénéficier de la subvention attribuée pour un montant de 24 803€,

Vu l'avis favorable le 04/06/2024 de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une Convention d'Objectifs et de Financement Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (FME) du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour la période 2024-2027.

N°2024/52 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente INDIVISION Odile DURAND née LATOUR-SCI LES FONTAINES / SAS DUREVES

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Laurence CASTANO du cabinet ORATIO AVOCATS à Villefranche sur Saône (69400), dans le cadre de la vente de 30 parts sociales de la SCI LES FONTAINES comprenant un bien bâti sur terrain propre édifié sur la parcelle cadastrée C n°1728 d'une superficie de 5 000 m², situé parc d'entreprise Visionis, 197 rue de l'Industrie 01090 Guéreins, par par l'indivision Odile DURAND née LATOUR,

Vu l'avis favorable de M. Renaud DUMAY, Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur la parcelle cadastrée C n°1728 d'une superficie de 5 000 m² dont la vente des 30 parts sociales est envisagée au prix de 144 438,50 euros par la SCI LES FONTAINES représentée par l'indivision Odile DURAND née LATOUR au profit de la SAS DUREVES représentée par M. Thierry SEVES.

N°2024/53 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente M. DURAND Ludovic -SCI LES FONTAINES / SAS DUREVES

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Laurence CASTANO du cabinet ORATIO AVOCATS à Villefranche sur Saône (69400), dans le cadre de la vente de 40 parts sociales de la SCI LES FONTAINES comprenant un bien bâti sur terrain propre édifié sur la parcelle cadastrée C n°1728 d'une superficie de 5 000 m², situé parc d'entreprise Visionis, 197 rue de l'Industrie 01090 Guéreins, par par Monsieur DURAND Ludovic,

Vu l'avis favorable de M. Renaud DUMAY, Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur la parcelle cadastrée C n°1728 d'une superficie de 5 000 m² dont la vente des 40 parts sociales est envisagée au prix de 288 877 euros par la SCI LES FONTAINES représentée par Monsieur DURAND Ludovic au profit de la SAS DUREVES représentée par M. Thierry SEVES.

N°2024/54 – Travaux de relamping (PPE et Tennis du centre sportif Actisport)

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 15 mai 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise FORAY-PERRAUD ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un marché avec l'entreprise FORAY-PERRAUD, Zone industrielle, 402 Rue Pierre et Marie Curie 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE, pour des travaux de relamping au Pôle Petite Enfance et au Tennis du centre sportif Actisport.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **35 612,00 € HT** (soit 42 734,40 € TTC).

Les travaux seront réalisés pendant la période de fermeture du mois d'août pour le Pôle Petite Enfance. Concernant les terrains de tennis, l'intervention sera planifiée en concertation avec l'association "Entente Tennis Club".

N°2024/55 – Convention de stage avec le Collège Eugène Dubois

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention du Collège Eugène Dubois 218 avenue F. Mitterrand 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 3^{ème} avec le Collège Eugène Dubois au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 03 au 05 juillet 2024.

N°2024/56 – Validation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une canalisation pour la distribution d'électricité et ses accessoires techniques sur le parc d'entreprises La Bare à Chaleins

Vu la décision n°2024/28 validant l'offre de raccordement et d'extension du Réseau Public de Distribution d'Electricité de ENEDIS pour le bâtiment A de l'atelier relais DPI à Chaleins,

Vu la délibération n°2024/04/30/25 du 30 avril 2024, approuvant la convention de remboursement des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité au profit du bâtiment A de l'atelier-relais DPI International entre la SAS 2JA IMMOBILIER, représentée par M. Marc BOUILLOUD et la communauté de communes,

Vu la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, donnant délégation à M. le Président pour signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

Vu la convention de servitudes pour le passage d'une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur d'environ 1 mètre ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée WI n°325 du parc d'entreprises La Bare à Chaleins, proposée par ENEDIS,

Vu l'avis favorable du Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

La convention de servitudes pour le déploiement d'une canalisation et ses accessoires techniques pour la distribution d'électricité, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et ENEDIS définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur la parcelle WI n°325 afin de raccorder le bâtiment A de l'atelier-relais DPI International du parc d'entreprises La Bare à Chaleins, est validée.

N°2024/57 – Avenant n°1 sur le lot n°1 « Métallerie et électro-mécanique » de l'aménagement sur divers ouvrages d'assainissement

Vu la délibération n°2023/12/19/09 du conseil communautaire du 19 décembre 2023, autorisant M. la président à signer le marché, ainsi que tout avenant entraînant une modification du prix inférieure ou égale à 15% du montant initial, relatif au lot n°1 « Métallerie et électro-mécanique » de l'aménagement sur divers ouvrages d'assainissement avec le mandataire du groupement ALBERTAZZI – 69210 LENTILLY pour un montant de 149 730,00 € HT,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'avenant n°1 relatif au lot n°1 « Métallerie et électro-mécanique » de l'aménagement sur divers ouvrages d'assainissement pour les modifications suivantes :

N° Prix	Description	Prix Forfaitaire HT
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES	Réalisation d'un escalier avec marches en bois (STEP Saint Cyprien à Garnerans)	1 450,00 €
TRAVAUX SUPPRIMÉS	1.3 Travaux sur le PR les Demoiselles à Garnerans	- 600,00 €
	1.10 Travaux sur le PR les Sablons à Saint-Didier-Sur-Chalaronne	- 2 700,00 €

Le montant du marché est donc porté à :

Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	Avenant n°1	Nouveau MONTANT HT	% d'écart
n°1	Métallerie et électro-mécanique	Groupement ALBERTAZZI SAS	149 730,00 €	-1 850,00 €	147 880,00 €	-1,23%
n°2	Canalisations et réseaux	CHOLTON	103 442,00 €	/	103 442,00 €	/
Total			253 172,00 €	-1 850,00 €	251 322,00 €	-0,73%

Article 2 :

Le nouveau montant du lot n°1 est de 147 880,00 € HT soit 177 456,00 € TTC.

Le délai de réalisation des travaux reste inchangé.

N°2024/58 – Renouvellement de tampons de regards d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges et la rue des Grives sur la commune de Montmerle-sur-Saône

Vu le compte-rendu de l'enquête de terrain réalisée le 23 février 2024 par le délégataire SUEZ Eau France concernant le mauvais état de certains tampons d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges et la rue des Grives à Montmerle-sur-Saône suite à un signalement de la mairie,

Vu l'offre remise par l'entreprise SUEZ Eau France en date du 11 juin 2024,

Vu la validation en date du 12 juin 2024 par M. DESCHIZEAUX, Président,

Vu les crédits inscrits au budget à l'opération 30,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise SUEZ Eau France, Agence Ain, 341 rue des Frères Lumières, 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, pour le renouvellement de trois tampons d'eaux usées sur la rue des Grives et trois tampons d'eaux usées sur l'avenue des Mésanges sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **6 221,58 € HT** (soit 7 465,90 € TTC).

N°2024/59 – Décision d'attribution pour la réalisation de relevés topographiques des parcelles du futur parc d'entreprises Visionis 7 à Montceaux

Vu l'avis favorable de M. Renaud DUMAY, Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie, pour confier la réalisation de relevés topographiques des parcelles du futur parc d'entreprises Visionis 7 à Montceaux au Cabinet Dominique MOREL, géomètre expert, Vu le devis du Cabinet MOREL en date du 12 juin 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis du Cabinet Dominique Morel, 11 rue Victor Hugo, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, pour la réalisation de relevés topographiques des parcelles du futur parc d'entreprises Visionis 7 à Montceaux.

Article 2 :

Le montant de la rémunération pour la prestation s'élève à 20 666,55 € HT, soit 24 799,86 € TTC.

N°2024/60 – Avenant n°1 sur le lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vu la délibération 2024/01/30/03 du conseil communautaire du 30 janvier 2024 autorisant M. la président à signer le marché relatif au lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la société SOCAFL – 01290 PONT-DE-VEYLE pour un montant de 310 590,00 € HT soit 372 708,00 € TTC et à signer tout avenant entraînant une modification du prix inférieure à 15% du montant initial,

Vu la délibération 2024/03/26/49 du conseil communautaire du 26 mars 2024 qui a autorisé le Président à signer et déposer le permis d'aménager modifiant notamment le système de gestion des eaux pluviales,

Vu que la modification du projet d'aménagement nécessite le remplacement du cadre béton de collecte des eaux pluviales prévu au projet initial par une tranchée drainante de capacité de rétention équivalente pour éviter des problèmes de croisement de réseaux entraînant la création de cinq nouveaux prix dans le marché,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer l'avenant n°1 sur le lot n°1 « Terrassements – Réseaux divers – Voiries » de l'aménagement de l'extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la société SOCAFL – ZA de La Fontaine à Crottet – BP16 – 01290 PONT-DE-VEYLE pour la création des 5 prix suivants :

N° Prix	Description	Unité	PU HT
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES			
PN1	Canalisation PVC Ø 315 CR8	ml	56,00 €
PN2	Tranchée drainante : Géotextile classe 4 + Drain routier DN200 + Matériaux 20/40	ml	315,00 €
4.065-B	Regard de visite Ø 1000mm (sur drain routier)	u	920,00 €
PN3	Fourniture et pose de clapet anti-retour - PVC Ø 315	u	575,00 €
PN4	Fourniture et pose de clapet anti-retour - PVC Ø 200	u	240,00 €

Article 2 :

Le montant du marché reste inchangé à 310 590,00 € HT soit 372 708,00 € TTC.

Le délai de réalisation des travaux reste inchangé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 2 juillet 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX